N° C 21.213

PISU/DEI/COP/HST/SL

Rapporteur : Mme Besserve

Voirie et infrastructures – Saint-Grégoire – ZAC multisite – Centre-ville – Bout du Monde – Projet de Programme des Équipements Publics – Accord de Rennes Métropole – Convention de participation financière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h33.

**Présents :** 001 AFFILE Gwendoline, 003 APPERE Nathalie, Annick, 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie, 007 BESSERVE Laurence, 009 BINARD Valérie, 011 BOUCHER Nicolas (jusqu'à 19h40), 014 BOULOUX Mickaël, 016 BRIERO Lénaïc, 017 CAILLARD Michel, 018 CAREIL Benoît, 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat, 021 CHAPELLON Didier, 023 CHEVANCE Christophe, 024 CHOUAN André, 026 COMPAGNON Charles, 027 CRESSARD Antoine, 028 CROCQ André, 029 DAUCE Henri, 030 DAVID Claudine, 031 DEHAESE Olivier, 032 DEMOLDER Michel, 034 DEPOUEZ Hervé, 035 DESMOTS Xavier, 036 DUCAMIN Marie, 037 EON Pierre, 038 FAUCHEUX Valérie, 039 FOUILLERE Christophe, 040 GALIC Sylvie, 042 GAUTIER Nadine, 043 GOATER Jean-Marie, 045 GOMBERT Jean Emile, 046 GUERET Sébastien, 047 GUILLOTIN Daniel, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice (jusqu'à 19h30), 049 HAMON Laurent, 050 HERVE Pascal, 051 HERVE Marc, 052 HOUSSIN René-François, 053 HUAUME Yann, 054 ID AHMED Zahra, 055 JEANVRAIN Mathieu, 056 JEHANNO Anaïs, 057 KERMARREC Alain, 059 LABBE Stéphane, 060 LAHAIS Tristan, 061 LE BIHAN Thierry, 062 LE BOUGEANT Didier (jusqu'à 20h35), 063 LE FLOCH Anne, 064 LE GALL Josette, 065 LE GENTIL Morvan, 069 LENORMAND Monique, 070 LOUAPRE Françoise, 072 MAHEO Aude, 075 MONNIER Jean-François, 076 MOREL Cyrille, 077 MORVAN Franck, 079 NOISETTE Nadège, 083 PETARD-VOISIN Chantal, 085 PINCHARD Jacques, 087 PRIGENT Alain, 089 PRONIER Valériane, 090 PUIL Honoré, 093 ROUAULT Jean-Claude, 094 ROUGIER Gaëlle (à partir de 20h12), 095 ROULLE Patrick, 096 ROUSSET Emmanuelle, 098 RUELLO Jacques, 099 SALMON Philippe, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 101 SCHOUMACKER Eve, 102 SEMERIL Sébastien, 103 SICOT Philippe, 104 SIMON Luc, 105 STEPHAN Arnaud, 107 THEURIER Matthieu, 111 YVANOFF Daniel, 112 ZAMORD Priscilla.

**Ont donné procuration** : 002 ANDRO Rozenn à 060 LAHAIS Tristan, 004 ARMAND Régine à 098 RUELLO Jacques, 005 BECHET à 055 JEANVRAIN Mathieu, 008 BETTAL Khalil à 093 ROUAULT Jean-Claude, 011 BOUCHER Nicolas à 054 ID AHMED Zahra (à partir de 19h40), 012 BOUCHONNET Iris à 105 STEPHAN Arnaud, 013 BOUKHENOUFA Flavie à 051 HERVE Marc, 019 CAROFF-URFER Sandrine à 045 GOMBERT Jean Emile, 022 CHEVALIER Marion à 099 SALMON Philippe, 025 COCHAUD Yannick à 087 PRIGENT Alain, 033 DENIAUD Marion à 035 DESMOTS Xavier, 041 GANDON Carole à 027 CRESSARD Antoine, 044 GOBAILLE Françoise à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice à 016 BRIERO Lénaïc (à partir de 19h30), 058 KOCH Lucile à 112 ZAMORD Priscilla, 066 LEBOEUF Valérie à 061 LE BIHAN Thierry, 067 LEFEUVRE Gaël à 072 MAHEO Aude, 068 LEGAGNEUR Jean-Marc à 102 SEMERIL Sébastien, 071 MADIOT Morgane à 065 LE GENTIL Morvan, 073 MARIE Anabel à 039 FOUILLERE Christophe, 074 MONNIER Daniel à 111 YVANOFF Daniel, 078 NADESAN Yannick à 032 DEMOLDER Michel, 080 PAPILLION Cécile à 065 LE GENTIL Morvan, 081 PARMENTIER Mélina à 034 DEPOUEZ Hervé, 082 PELLERIN Isabelle à 102 SEMERIL Sébastien, 084 PINAULT Pascal à 111 YVANOFF Daniel, 086 POLLET Matthieu à 077 MORVAN Franck, 088 PRIZE Laurent à 014 BOULOUX Mickaël, 091 QUEMENER Aurélie à 038 FAUCHEUX Valérie, 094 ROUGIER Gaëlle à 107 THEURIER Matthieu (jusqu'à 20h12), 097 ROUX Catherine à 031 DEHAESE Olivier, 106 THEBAULT Philippe à 028 CROCQ André, 108 TONON Selene à 039 FOUILLERE Christophe, 109 TRAVERS David à 016 BRIERO Lénaïc, 110 VINCENT Sandrine à 053 HUAUME Yann.

**Absents/Excusés :** 010 BONNIN Philippe, 015 BRETEAU Pierre, 092 REMOISSENET Laetitia.

M. LAHAIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 décembre 2021 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 est lu et adopté.

La séance est levée à 21h31.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 311-7 ;

Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-23196 du 4 juin 2018, portant statuts de la métropole "Rennes Métropole" ;

Vu la délibération n ° 21-039 du 26 avril 2021 du Conseil Municipal de Saint-Grégoire approuvant le dossier de création de la ZAC multisite.

EXPOSE

La ZAC multisite Centre-ville – Bout du Monde est une opération d'aménagement de 54 hectares, répartis sur le secteur Centre-ville et Bout du Monde, dont le programme comprend la construction de 1 311 logements. Le dossier de création a été approuvé le 26 avril 2021. Cette opération répond aux obligations prévues dans le cadre du SCOT et du PLH.

L'objet de la présente délibération consiste à formaliser l'accord de Rennes Métropole, pour ce qui relève de ses compétences, au projet de programme des équipements publics de la ZAC multisites, en application de l'article   
R 311-7 du Code de l'Urbanisme et préalablement à l'approbation par la commune de Saint-Grégoire du dossier de réalisation de cette opération d'aménagement.

Le projet de programme des équipements publics, annexé à la présente délibération, définit la maîtrise d'ouvrage, les modalités de financement et le destinataire des ouvrages.

Les principes proposés, en ce qui concerne les ouvrages qui relèvent des compétences de Rennes Métropole, sont les suivants :

1. Au sein de la ZAC, pour les besoins propres des nouveaux habitants, les équipements publics suivants seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur de la ZAC, et financés au bilan de la ZAC :

* Les voiries et parkings au sein des périmètres de la ZAC ;
* Les réseaux d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales, les bassins tampons des eaux pluviales ;
* Le réseau d'éclairage public.

1. Au sein de la ZAC, pour les besoins excédant ceux de l'opération, l'axe viaire principal, hors aménagements paysagers et d'insertion urbaine, sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur de la ZAC. Son coût est estimé à 1 320 000 € HT. Il sera financé par l'opération d'aménagement à hauteur de 80 % du coût global des études et des travaux, soit une participation évaluée à 1 056 000 € HT. La part financée par Rennes Métropole est de 20 % du coût estimé, soit un investissement évalué à 264 000 € HT.
2. Au sein de la ZAC, pour les besoins excédant ceux de l'opération, le franchissement routier du canal et le raccordement à l'axe viaire principal au nord et à la rue du Bas Charbonnière au sud, sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur de la ZAC. Son coût est estimé à 6 200 000 € HT. Il sera financé par l'opération d'aménagement à hauteur de 80 % du coût global des études et des travaux, soit une participation évaluée à 4 960 000 € HT. La part financée par Rennes Métropole est de 20 % du coût estimé, soit un investissement évalué à 1 240 000 € HT.
3. Hors du périmètre de la ZAC, la restructuration de la rue du Bas Charbonnière sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Rennes Métropole pour un coût estimé à 800 000 € HT.

Les études et les travaux seront financés par l'opération d'aménagement à hauteur de 80 % du coût estimé, soit une participation évaluée à 640 000 € HT. La part financée par Rennes Métropole est de 20 % du coût estimé, soit un investissement évalué à 160 000 € HT :

Les travaux, depuis le raccordement au franchissement routier du canal, jusqu'au croisement des Fries, consiste à aménager une voirie accessible aux transports en commun et des cheminements pour les modes actifs.

1. Hors du périmètre de la ZAC, la création d'un carrefour giratoire au croisement des Fries et de la rue Bas Charbonnière sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Rennes Métropole pour un coût estimé à 510 000 € HT.

Les études et les travaux seront financés par l'opération d'aménagement à hauteur de 80% du coût estimé, soit une participation évaluée à 408 000 € HT. La part financée par Rennes Métropole est de 20 % du coût estimé, soit un investissement évalué à 102 000 € HT.

1. Hors du périmètre de la ZAC, des aménagements ponctuels de la rue Duchesse Anne, consistant à sécuriser les traversées modes doux au droit de la Ferme du Bas de la Lande et traiter l'entrée de ville au niveau de l'écluse, seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Rennes Métropole, pour un coût estimé à 75 000 € HT.

Les études et les travaux seront financés par l'opération d'aménagement à hauteur de 25% du coût estimé, soit une participation évaluée à 18 750 € HT. La part financée par Rennes Métropole est de 75% du coût estimé, soit un investissement évalué à 56 250 € HT.

1. Hors du périmètre de la ZAC, la sécurisation des abords du groupe scolaire, situé avenue de Saint-Exupéry, et du groupe scolaire situé rue de l'Abbé Pierre, par la création de traversées sécurisées, sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Rennes Métropole, pour un coût estimé à 100 000 € HT.

Les études et les travaux seront financés par l'opération d'aménagement à hauteur de 25 % du coût estimé, soit une participation évaluée à 25 000 € HT. La part financée par Rennes Métropole est de 75 % du coût estimé, soit un investissement évalué à 75 000 € HT.

Une convention de participation à conclure avec l'aménageur et la commune viendra notamment préciser le principe de réalisation de ces ouvrages, leurs conditions d'intégration au patrimoine de Rennes Métropole ainsi que le montant de la participation financière de Rennes Métropole (estimé à ce jour à 1 897 250 € HT, soit 2 276 700 € TTC) et les conditions de versements financiers.

En ce qui concerne les modalités de remise des ouvrages relevant du domaine public communal et métropolitain, il est proposé de conditionner l'intégration de ces équipements dans le patrimoine respectif de chaque collectivité, à l'association des services gestionnaires de la commune et de Rennes Métropole, à l'élaboration du projet correspondant, à la validation des dossiers techniques, au suivi de la bonne exécution des ouvrages, à l'obtention des dossiers d'ouvrages exécutés, à la participation aux opérations préalables à la réception des travaux puis à la prise en gestion des ouvrages.

Après avis favorable du Bureau du 2 décembre, le Conseil est invité à :

* donner son accord au projet de programme des équipements publics de la ZAC multisites – Centre-ville et Bout du Monde et à son financement, pour ce qui relève des compétences de Rennes Métropole ;
* donner son accord à l'incorporation dans le patrimoine de Rennes Métropole des ouvrages de voirie, d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et d'éclairage public qui seront réalisés dans le cadre de cette opération ;
* conditionner l'intégration de ces équipements dans le patrimoine respectif de chaque collectivité à l'association des services gestionnaires de la commune et de Rennes Métropole, à l'élaboration du projet correspondant, à la validation des dossiers techniques, au suivi de la bonne exécution des ouvrages, à l'obtention des dossiers d'ouvrages exécutés, à la participation aux opérations préalables à la réception des travaux puis à la prise en gestion des ouvrages ;
* déléguer à Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature de la convention à intervenir, ainsi que tout acte s'y rapportant.

**o O o**

**Après en avoir délibéré, le Conseil,**

**Par 80 voix pour, 27 contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote (M. Theurier)**

* donne son accord au projet de programme des équipements publics de la ZAC multisites – Centre-ville et Bout du Monde et à son financement, pour ce qui relève des compétences de Rennes Métropole ;
* donne son accord à l'incorporation dans le patrimoine de Rennes Métropole des ouvrages de voirie, d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et d'éclairage public qui seront réalisés dans le cadre de cette opération ;
* conditionne l'intégration de ces équipements dans le patrimoine respectif de chaque collectivité à l'association des services gestionnaires de la Commune et de Rennes Métropole, à l'élaboration du projet correspondant, à la validation des dossiers techniques, au suivi de la bonne exécution des ouvrages, à l'obtention des dossiers d'ouvrages exécutés, à la participation aux opérations préalables à la réception des travaux puis à la prise en gestion des ouvrages ;
* délégue à Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature de la convention à intervenir, ainsi que tout acte s'y rapportant.